

UNE AFFAIRE DE VOL D'ÉTOFFES.

Dans le second volume du *Corpus papyrorum Aegypti* dont le premier fascicule, contenant les papiers du Sérapéum, vient de paraître, j'ai publié, sous le n° 7,¹ le texte et l'analyse d'un curieux document, en renvoyant pour la traduction intégrale au n° IV de la cinquième année de la *Revue égyptologique*. Il me faut donc aujourd'hui accomplir cette promesse en publiant la traduction en question. La voici :

«Héréius et Tahetarésé, la fille aussi de Psebast, sa sœur² et sa femme.

«Nous avons accompli tes ordres. Adjuré soit le dieu grand pour faire voir la vérité. » Il n'y a point à t'irriter (te rendre mauvais). Il n'y a point à troubler ton cœur à cause des » étoffes. Nous les avons fait porter et descendre par eau. Il n'y a point à dire : C'est par » le moyen des gens des jumeaux qu'elles sont parties; car nous ne les avons pas prises » pour nous. Nous ne les avons pas prises en dépôt. Est-ce que voilà que quelques-uns des » gens n'ont pas fait parole (contre nous)? — Que les dieux leur fassent rétribution!

«(Il y avait) 2 *eranu* ayant 24 (coudées) sur 5. — Qu'on les fasse recevoir! — Et quatre » coussins. — De même aussi les autres (étoffes). — Et elles étaient parfaites!

«Qu'ils rendent ces choses! Qu'ils donnent aussi — ces gens — 12 coupons *t'am*.³

«Il n'y a pas à me faire du tort pour ces choses. Est-ce que tu ne m'avais pas amené » ces gens l'un après l'autre? Ne fais pas tomber cela sur moi. Fais punir leur mauvais coup! » Ne jette pas cela à cet agent d'affaire!

«Que le (ton) cœur se retire de moi (s'apaise à mon égard) aussi! Ils m'ont attribué » (amené) leur méfait! (Eh bien!) qu'ils me l'attribuent pour m'opprimer! (Toi) choisis l'âme à » charger! Que cela soit fait!



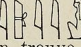
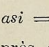
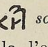
«Toutes les étoffes *eranu*, ils les ont amenées ici. Tu peux les amener à une entre- » vue pour voir cela. Mes gens les leur ont apportées.


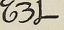
«Le dieu grand me fera voir ces choses : tu amèneras le déshonneur à tous les gens » qui sont après moi!»

La lettre est adressée ainsi : «Par devant Psébast.» Mais il est peu probable qu'il s'agisse du père des jumeaux.

Je donnerai dans un autre numéro le mot-à-mot de cette pièce, ainsi que le mot-à-mot des autres pièces du Sérapéum déjà traduites par moi l'an passé (voir le n° 1—2 de la V^e année de la *Revue* et le *Corpus papyrorum*, t. II).

¹ Il faut noter que le commencement de la seconde colonne reproduit sur les premières épreuves photographiques de M. PRAETORIUS a disparu sur celles du tirage.

² ζ *tefasi* (voir pour le syllabique ζ =  ou  *asi* les décrets trilingues, etc.). Or dans le papyrus bilingue Rhind n° 234  *asi* =  *son-t* () «sœur» (plus loin les deux époux sont appelés les jumeaux). Comme on trouve après cela l'expression «femme, épouse», il faut prendre ici le mot sœur au sens propre.

³ $\text{b} \text{il}$ =  = $\text{b} \text{il}$ =  Voc. LEVI, V, 67; BR., *Dict.*, 1705.